



**ERASMUS+**

## **Modèle de Proposition**

**Formulaire Administratif (Partie A)  
Description Technique du Project (Partie B)**

Erasmus: Action clé1: Charte Erasmus pour l'Enseignement  
Supérieur

EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020

Version 1.1  
4 mars 2020





## **ERASMUS+**

### **PROPOSITION (PART B)**

# **Erasmus: Action clé 1: Charter Erasmus pour l'Enseignement Supérieur**

**EACEA-03-2020 ECHE-LP-2020**

### AVIS IMPORTANT

Les candidatures doivent être soumises via le service de soumission du portail de financement et d'appel d'offres avant la date limite de l'appel. Les candidats doivent utiliser ce modèle pour leurs candidatures (conçu pour mettre en évidence des aspects importants et faciliter l'évaluation par rapport aux critères d'évaluation).

Limites de caractères et de pages:

- limite de 20 pages
- les pièces justificatives peuvent être fournies en annexe et ne comptent pas dans la limite de pages
- taille de police minimale - Arial 8 points
- taille de la page: A4
- marges (haut, bas, gauche et droite): au moins 15 mm (hors en-têtes et pieds de page).

Veillez respecter les règles de formatage. Ils ne sont pas une cible! Gardez votre texte aussi concis que possible. N'utilisez pas d'hyperliens pour afficher des informations qui constituent une partie essentielle de votre proposition.

 Si vous essayez de télécharger une application qui dépasse la limite spécifiée, vous recevrez un avertissement automatique vous demandant de raccourcir et de télécharger à nouveau votre application. Après l'avoir soumis, les pages excédentaires seront rendues invisibles et donc ignorées par les évaluateurs.

 **Veillez NE PAS supprimer les instructions du document. Le nombre maximum de pages a été augmenté pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.**

<b>HISTORIQUE DES CHANGEMENTS</b>		
<b>VERSION</b>	<b>DATE PUBLICATION</b>	<b>CHANGEMENT</b>
1.0	11.02.2020	Version initiale
1.1	04.03.2020	Changement à la page 9 - Dernier encadré après la déclaration de politique Erasmus

## **PAGE DE COUVERTURE**

*La partie B de la proposition doit être remplie par les participants dans WORD, assemblée et téléchargée en PDF dans le système de soumission du portail de financement et d'appel d'offres. Le modèle à utiliser y est disponible.*

*Remarque: veuillez tenir dûment compte des objectifs et des principes de la charte dans le cadre de l'appel (voir le document d'appel). Portez une attention particulière aux critères d'attribution; ils expliquent comment la proposition sera évaluée.*

## TABLE OF CONTENTS

<b>PROPOSITION (PART B)</b> .....	<b>2</b>
<b>PAGE de couverture</b> .....	<b>5</b>
<b>ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS</b> .....	<b>7</b>
<b>1. Déclaration de POLITIQUE Erasmus</b> .....	<b>9</b>
1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus.....	9
1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie.....	10
<b>2. Mise en œuvre des principes fondamentaux</b> .....	<b>14</b>
2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux.....	14
2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité.....	15
2.3. A des fins de visibilité.....	16

## ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

### Déclaration

Je, soussignée, Christine Houvet, Directrice Régionale de l'Institut de Formation Sanitaire & Sociale PACA & Corse - Croix-Rouge française, déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
  - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
  - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
  - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
  - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

### LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

#### Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.

- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

#### **Pendant la mobilité**

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

#### **Après la mobilité**

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

#### **LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de

la phase de candidature et de mise en œuvre.

- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

#### À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

*Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.*

*Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.*

Christine Houvet



Signature du représentant légal de l'institution

Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

## 1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

### 1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre pendant toute la durée du programme.

**Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:**

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

**Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:**

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

**Erasmus Action clé 3 (KA3):**

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

## 1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation<sup>1</sup> et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

**La dimension internationale est dans l'ADN de la Croix-Rouge. Le programme Erasmus+ offre à tous ses instituts de formation une opportunité unique de mettre en place des coopérations pérennes et durables avec des universités situées dans des pays en et hors Europe. Il permet de renforcer l'innovation pédagogique, mais aussi sociale et entrepreneuriale des personnels et des étudiants, et de proposer des formations tant sanitaires que sociales inclusives et de qualité, adaptées aux évolutions des pratiques professionnelles.**

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant :

[https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr)

Les valeurs de la Croix-Rouge intègrent depuis toujours la question de l'ouverture à l'international. Ses instituts de formation ont développé de nombreuses expériences à partir de stages courts, séjours humanitaires, d'échanges avec des organismes de formation, des associations à vocation sanitaire ou sociale et établissements de soins, facilités parfois par l'existence de son réseau international.

L'objectif de la Croix-Rouge à travers le programme Erasmus + est de former des professionnels capables de participer à des actions de prévention, d'éducation à la santé, de soins et de travail dans une approche d'altérité et d'interculturalité.

L'IRFSS PACA & Corse comprend différents instituts de formation sanitaire et sociale qui s'inscrivent dans le programme Erasmus depuis 2012 : sites de Marseille, Nice, et Ollioules. Il s'agit de permettre aux formations infirmières, sociales et éducatives de se conformer aux attentes du processus de Bologne et de s'ouvrir à de nouveaux partenariats de coopération avec des universités ainsi que des hautes écoles européennes et internationales à des fins d'apprentissage. Dans le cadre des mobilités étudiantes et de personnels, la coopération entre organisations et institutions facilitera les échanges de pratiques, les partenariats pour l'excellence avec les universités européennes et l'innovation.

Avec le programme Erasmus+, nous souhaitons favoriser des échanges inter-établissements universitaires et nous ouvrir aux pays du bassin méditerranéen du fait de notre implantation géographique, sous réserve de la validation des universités de rattachement pour les formations sanitaires. Le réseau de la Croix-Rouge Internationale est un atout non négligeable dans la recherche de partenariats.

La politique de l'IRFSS PACA & Corse est d'optimiser et d'impulser la mobilité par une information aux étudiants dès l'entrée en formation et des retours d'expériences sous forme d'exposés aux promotions montantes. De plus, les outils et documents sont accessibles sur les sites respectifs des établissements. Toute candidature sera appréciée dans le cadre du volontariat des intéressés et de leurs motivations. L'IRFSS PACA & Corse s'engage à informer les candidats à la mobilité des aides financières dont ils peuvent bénéficier dans le cadre d'un séjour d'études ou de stage à l'international. Il suit les dossiers de co-financement demandés, notamment pour les étudiants qui répondent à des critères spécifiques, et fournit une assistance liée à l'obtention de visa ou d'une assurance à la fois pour les participants mobiles entrants et sortants.

Notre expérience de 2012 à ce jour nous a permis d'instaurer des partenariats au Portugal, Belgique, Italie, Suède, Royaume-Uni et en Suisse (jusqu'en 2014) aussi bien pour les mobilités entrantes que sortantes, pour les étudiants et les personnels pédagogiques et administratifs.

Par ailleurs, nos projets s'orientent également vers la mobilité d'études et la mobilité internationale de crédits, dans le respect des principes de non-discrimination, de transparence, d'égalité et d'inclusion énoncés dans le programme, en accompagnant ceux présentant une situation de handicap ou aux moyens économiques limités. Nos projets garantissent la qualité de l'accompagnement, de la coopération et de l'engagement citoyen des participants. L'IRFSS PACA & Corse veille à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte Erasmus+. Dans la continuité de son investissement dans le programme Erasmus, l'IRFSS PACA & Corse s'engage à appliquer les principes et recommandations de celui-ci.

Il s'agira non seulement de favoriser l'accès aux techniques et à la gestion numérique de pointe dont nous disposons au sein des établissements en lien avec les normes environnementales mais aussi de déployer la carte étudiante européenne en partenariat avec l'Université Aix-Marseille et l'Université Sophia-Antipolis de Nice.

L'attribution d'un supplément au diplôme avec mention pour les étudiants (dans le respect des obligations légales) et la valorisation du séjour des personnels à l'étranger seront des éléments de motivation importante dans cette dynamique.

Selon les cursus, les départs étudiants seront favorisés en 2ème et 3ème année d'études. Les contrats stages seront privilégiés pour enclencher la mobilité étudiante notamment dans le secteur éducatif et social, dont les programmes ont été réaménagés avec la réingénierie des diplômes. Par ailleurs, les contrats d'études seront envisagés en établissant des procédures d'équivalence de contenus d'enseignement pour la reconnaissance bilatérale de ceux-ci avec nos partenaires.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Langue originale [EN]

**Cette nouvelle charte 2021-2027 s'inscrit tout-à-fait dans la continuité de notre stratégie 2014-2020. Ainsi, notre participation à des projets de coopération européenne et internationale tient compte des projets des candidats, des priorités géopolitiques, dans le respect du niveau d'apprentissage et des opportunités offertes par les instituts partenaires en terme de recherche scientifique.**

**Certaines destinations du programme Erasmus+ telles que l'Algérie, le Kazakhstan, le Maroc, et la Tunisie répondent aux attentes des candidats de nos instituts, compte-tenu du bassin d'implantation géographique méditerranéen des différents instituts de l'IRFSS PACA & Corse. Ainsi nous pourrions satisfaire leurs demandes en nous référant à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :**

- **Nombre de candidats entrants et sortants participant au nouveau programme,**
- **Nombre de candidats dont la destination s'inscrit dans les nouveaux pays partenaires ;**
- **Nombre de candidats socialement défavorisés ayant participé au nouveau programme ;**
- **Mise en œuvre d'actions pédagogiques multiculturelles ;**
- **Partage d'études de recherche.**

**En assurant une veille des activités internationales de mobilité et une politique de développement et de coopération, par la recherche d'alliance de savoirs, les objectifs visés sont :**

- **Connaître les dispositifs pédagogiques des systèmes de santé et des systèmes sociaux des autres pays pour une meilleure efficacité dans la prise en charge des populations, au regard des priorités identifiées dans le monde ;**
- **D'ouvrir un dialogue permettant le partage des pratiques et références théoriques entre les différents acteurs ;**
- **De développer une dynamique d'ouverture professionnelle, culturelle et universelle, tant sanitaire que sociale.**

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

Langue originale [EN]

**Dans la continuité des accords de Bologne, et dans l'esprit d'ouverture dont fait preuve la Croix-Rouge au niveau international et humanitaire, l'IRFSS PACA & Corse s'inscrit de fait dans une logique permettant aux étudiants de bénéficier de formations dans d'autres pays du programme Erasmus+.**

**La consolidation des projets établis concernera les niveaux Licence et Master en s'appuyant sur des partenariats durables pour la mise en place de projets interinstitutionnels préalables aux séjours des étudiants : Erasmus+, également Epale pour les formateurs.**

**Le partage d'expériences culturelles, pédagogiques, pratiques et cliniques permet l'enrichissement mutuel et l'expression concrète des valeurs humaines des participants.**

**L'objectif est double : favoriser des contrats d'études et une mutualisation théorique, en intégrant des périodes de stages pour la pratique professionnelle allant de 3 à 12 mois.**

Cette inscription permet l'ouverture de nos formateurs enseignants-chercheurs sur des travaux à dimension européenne. Les résultats des projets aboutis, études, expériences feront l'objet de rapports et publications dans les revues professionnelles et scientifiques spécialisées.

La possibilité d'effectuer un séjour de formation à l'étranger est un élément attractif pour les candidats à la formation, étudiants et personnels. Elle figure sur le livret d'accueil de l'étudiant sur le site internet de l'IRFSS PACA & Corse. Les outils Europass leur permettront de s'inscrire dans le cadre du développement du portefeuille européen.

S'agissant de la modernisation et de l'internationalisation, les coordinateurs de la mobilité et candidats devront intégrer le système de carte d'identité européenne étudiante et la configuration d'Erasmus Without Paper à mettre en place par les établissements. Au-delà des acteurs directs, l'impact concernera également les autres étudiants et personnels non-participants par des actions de communication telle que des retours d'expériences regroupant étudiants et formateurs au sein de l'IRFSS PACA & Corse, des invitations aux partenaires pour les remises de diplômes. Par cette ouverture, les enseignants poursuivant des formations (doctorats...) pourront être sensibilisés et enrichir leurs recherches.

La modernisation de notre établissement passe par une meilleure adéquation de l'offre de formation aux besoins nationaux, européens et internationaux des publics. Face à la concurrence, cette volonté politique forte de la Direction de la Formation de la Croix-Rouge française s'avère indispensable pour une adaptation continue des compétences.

Elle passe par la découverte à l'étranger :

- . Des systèmes de prévention, d'éducation, de prise en charge sanitaire et sociale des populations ;
- . Des systèmes d'enseignements supérieurs.

La connaissance diversifiée des politiques sociales et éducatives renforce les compétences professionnelles dans l'accompagnement des publics.

Ces expériences sont source d'évolution personnelle, professionnelle, interdisciplinaire et interculturelle au bénéfice des populations. Cette ouverture est facteur d'épanouissement et d'autonomisation.

La mobilité permet aussi de se distancier de ses propres références culturelles et d'acquérir une maturation contribuant à l'évolution et la modernisation des professions.

Il s'agit également de promouvoir l'employabilité future dans le cadre du parcours patient en augmentant le niveau des qualifications, au moyen d'une coopération formations-structures, des services médicaux, des services éducatifs et sociaux à l'échelon du marché européen.

C'est ainsi que l'IRFSS PACA & Corse contribuera à la dynamique des politiques de santé ou de cohésion sociale des pays du programme Erasmus+.

## 2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

### 2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge sont à l'origine des établissements et restent au cœur de nos métiers sanitaires et sociaux ; ils servent à la référence de la conception des formations développées dans notre Institut Régional. Les cursus de formations sanitaires, éducatives et sociales demandent une compréhension interculturelle et interprofessionnelle, considérant que l'éthique et la déontologie conduisent l'action auprès des publics les plus en difficulté sans discrimination possible.

Les établissements de l'IRFSS PACA & Corse disposent de plusieurs référents handicap au sein de chaque établissement cultivent la transparence, l'inclusion des étudiants et des personnels pédagogiques et administratifs sur la base d'une plateforme d'information ouverte à tous, le dispositif prévoit l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs les établissements ont recours à des référents d'accompagnement social pour intervenir auprès des personnes en situation de vulnérabilité économique.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne<sup>2</sup>

Bien que l'initiative Carte étudiante européenne ne soit pas encore obligatoire, nous souhaitons dès que possible mettre en place les outils proposés pour cette gestion administrative dématérialisée des mobilités étudiantes, dans le respect des normes techniques en vigueur. De plus, nous avons le sentiment que la carte d'étudiant européenne renforcera le sentiment d'appartenance à l'Europe de nos étudiants, les rassurera quant à leur accès aux services étudiants, et les incitera peut-être à réaliser davantage de mobilités.

Enfin, il est important de souligner que le déploiement de cette initiative, qui vise à réduire considérablement l'usage du papier, fait aussi partie des actions que nous promovons pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nous prévoyons de suivre le calendrier de déploiement de l'initiative, au fur et à mesure que les différentes fonctionnalités entreront en service. Voici notre calendrier prévisionnel :

- **Été 2020 : Création d'un compte sur Erasmus Dashboard pour notre établissement**
- **Rentrée 2020 : Information aux étudiants concernant l'application Erasmus+ et ses fonctionnalités. Information intégrée par la suite à toutes les présentations Erasmus+ à destination des étudiants**
- **Année 2020-2021 : Formation des membres du Bureau des Relations Internationales à l'utilisation de Erasmus Dashboard et des différents outils de l'initiative**
- **Automne-Hiver 2020 : Renouvellement de nos accords interinstitutionnels de manière dématérialisée grâce à l'IIAM (après l'obtention des résultats de la charte ECHE)**

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative\\_fr](https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr)

- **Rentrée 2021: Délivrance de cartes d'étudiant européennes, en partenariat avec nos universités de rattachement : Universités d'Aix-Marseille et de Nice-Sophia-Antipolis**
- **Année 2021-2022 : Utilisation du module de gestion en ligne « contrats pédagogiques - études et stages » pour toutes les mobilités étudiantes à partir de cette année, grâce à l'interconnexion avec Mobility Tool+**
- **Année 2022-2023 : Nominations de tous nos étudiants en mobilité à partir de cette année, via le module « sélection et affectation des étudiants Erasmus »**
- **Année 2023-2024 : Utilisation du module « relevés de notes »**
- **Année 2024-2025 : Déploiement de l'identifiant unique européen pour les étudiants et de la plateforme de service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)**

Afin d'accompagner le déploiement de l'initiative lors de ces différentes étapes, nous aurons le soutien d'un groupe de travail « Mobilité » au siège national de la Croix-Rouge française, qui réunit les coordonnateurs Erasmus de chaque IRFSS en France. Le groupe régional de l'IRFSS PACA & Corse organisera sa mise en œuvre.

Veuillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Depuis quelques années, les établissements de l'IRFSS PACA & Corse s'inscrivent dans une politique environnementale en associant leurs personnels et étudiants à une démarche d'économie et d'actions ciblées :

- **Tri du papier, communication numérique privilégiée,**
- **Abandon de la vaisselle plastique au profit de récipients en carton**
- **cours en visio-conférence pour limiter les déplacements.**
- **Le dispositif numérique d'initiative carte d'étudiant européenne à mettre en place**

Le Bureau des étudiants présent sur plusieurs sites élaborent et participent à des projets d'action citoyenne au niveau national et européen, quelquefois en lien avec des associations : 1 déchet par jour, hôpital des nounours, collecte papier, collecte piles et mégots usagés, collecte de vêtements, ...

Dans le cadre de leurs études ou stages, les étudiants étrangers entrants participent de fait à cet effort collectif. Des recommandations en ce sens leur sont données, ainsi qu'aux étudiants sortants.

Veuillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Les établissements s'appuient sur les sections de la vie étudiante et sur le bureau des étudiants pour favoriser les actions civiques et citoyennes, exercices NOVI (NOmbreuses VIctimes), les maraudes, la prise de tension sur les marchés, participation aux actions de santé publique : campagnes de vaccination, campagnes d'affichage Participation aux actions et activités sociales de la CRF et BDE, participation aux activités dans les maisons de retraite basés sur le volontariat pour s'insérer dans les activités sanitaires ou sociales d'associations.

Dans le cadre des études, le service sanitaire promeut un engagement autour de la prévention et l'éducation à la santé des personnes fragiles. Le service sanitaire fait partie du programme d'étude et les étudiants entrants y sont totalement associés.

## 2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

**A la fin du séjour, l'établissement d'accueil transmet à l'établissement d'envoi un relevé de notes, ainsi qu'une synthèse des connaissances et de compétences acquises. Le dossier de l'étudiant passe alors en Commission d'Attribution de Crédits**

**Afin de s'assurer de la reconnaissance automatique de tous les crédits obtenus pendant le séjour de l'étudiant à l'étranger, nos établissements seront en mesure de fournir ou d'obtenir :**

- **Une étude préalable comparative des unités d'enseignement**
- **Le/les catalogue(s) de cours**
- **La validation des enseignements, et des parcours de stage de l'étudiant conformément à l'accord interinstitutionnel.**
- **Un relevé du volume de la charge de travail (crédits)**
- **Un relevé de notes**
- **Une attestation de stage**
- **Une mention sur le supplément au diplôme d'Etat**
- **En cas de retard ou dysfonctionnement, l'étudiant pourra contacter son référent pour faire valoir des ECTS non validés**

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

**La mobilité de personnels - administratifs ou pédagogiques- est favorisée par le plan de formation continue de l'établissement, et le remplacement des candidats au départ par leurs collègues est envisagé au regard de la durée du séjour.**

**Souvent en préparation du parcours de leurs étudiants, les mobilités de personnels entrants ou sortants, sont l'occasion d'échanges entre professionnels très apprécié.**

**A leur retour de voyage, les personnels sortants présentent un rendu d'expériences à leurs collègues et aux étudiants, exposant les connaissances acquises, les interventions, le partage culturel et des expériences ; ils participent également à la médiatisation de leurs recherches.**

### 2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

**La déclaration de politique en matière de mobilité Erasmus, ainsi que les informations essentielles relatives au dispositif Erasmus sont facilement accessibles sur le site internet institutionnel de l'institut régional IRFSS PACA & Corse <https://irfss-pacac.croix-rouge.fr/Mobilite-internationale/ERASMUS>**

**Il est prévu d'améliorer prochainement notre site institutionnel. Au-delà des modalités de candidature, l'on pourra découvrir les derniers retours d'expérience des candidats, et les actualités présentes et à venir (journées portes ouvertes, #ErasmusDays...). Cette visibilité complémentaire permettra la mise en valeur du travail des étudiants, révélera l'intérêt croissant pour la mobilité internationale, et sera un vecteur positif pour susciter de nouvelles demandes de candidatures.**

Veuillez décrire comment vous vous assurerez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

**L'IRFSS PACA & Corse s'engage à communiquer tout lien, document relatif aux principes de la charte afin de promouvoir les actions d'Erasmus+.**

**En externe : jusqu'à présent, nous n'avons pas utilisé la plateforme Erasmus + Project Results, les futurs mobilités y seront désormais retracées.**

**En interne, des réunions inter-sites permettent des mises à jour régulières et un échange d'informations.**

**Le relais auprès de tout le personnel des projets entrepris avec Erasmus+ est également réalisé au travers de réunions sur site.**



Digitally sealed by the European Commission  
Date: 2020.05.25 15:27:59 CEST  
Reason: Acknowledgement of Receipt

This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

(<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>)